



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

Extrait du registre des délibérations
Commune Saint-Jean-et-Saint-Paul
Séance du 3 décembre 2025

Nombre de conseillers :

En exercice 10

Présents 7

Votants 7

Exprimés 8

Date de la convocation : 28/11/2025

Date d'affichage : 28/11/2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ,
Le 3 décembre à vingt heures quarante-cinq,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN-ET-SAINT-
PAUL, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
à la Grange aux Marnes,
Sous la présidence de Madame CALMELS Anne, Maire

PRESENTS : Christophe BRUN, Anne CALMELS, Olivier GARAMPON, Emmanuel LAYRAL, Pierre SAUVEPLANE, Michel SENTY, Mathieu VERLAGUET.

ABSENTS EXCUSÉS : Cédric FABRE, Mathieu LADET, Jean-Jacques RODIER

PROCURATION : Monsieur Cédric FABRE a donné procuration à Monsieur Emmanuel LAYRAL

Le nombre de conseillers ayant pris part au vote est de 7.

**SEANCE N°2025-7
DELIBERATION N°2025-7-1
INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – Fonctionnement des assemblées –
Désignation du secrétaire de séance**

Vu l'article L 2121-15 du CGCT ;

Considérant qu'« au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire ».

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à huit voix pour,**

- **de désigner** Monsieur Olivier GARAMPON pour remplir cette fonction.

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents*

*Le Maire
CALMELS Anne
Acte dématérialisé*

Acte rendu exécutoire

*Le Maire
CALMELS Anne*

Le secrétaire de séance
GARAMPON Olivier

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.